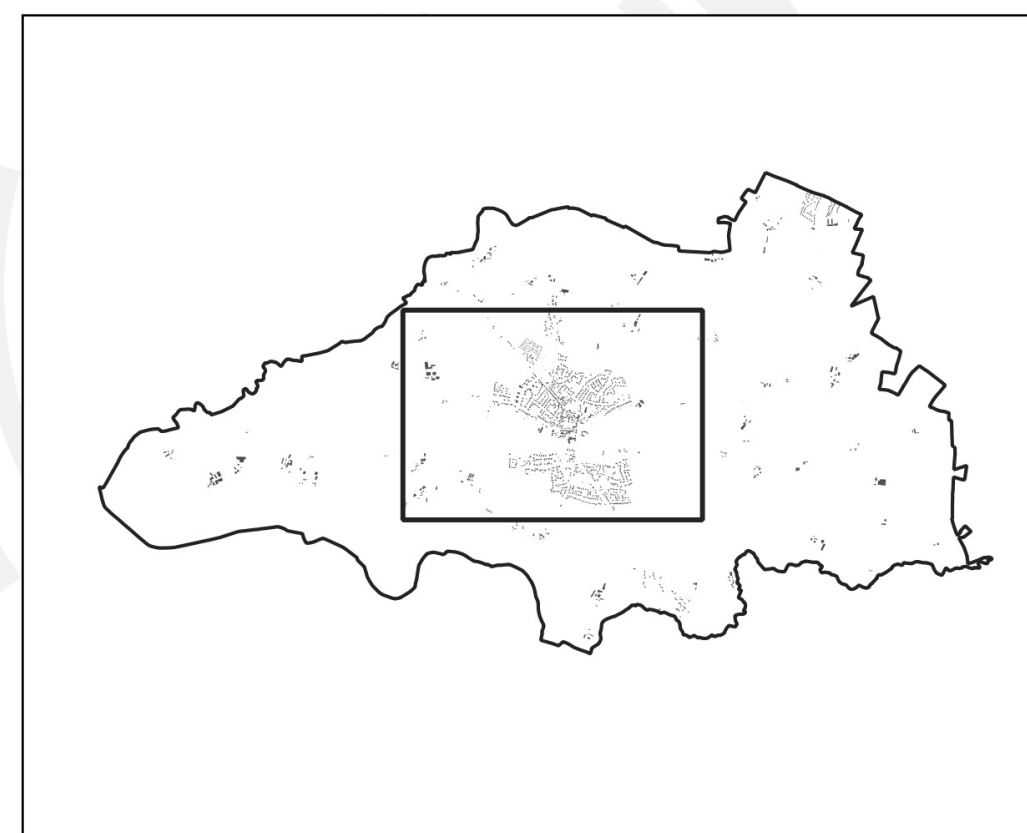


Plan Local d'Urbanisme

Commune de L'Aiguillon-sur-Vie

4.b Documents graphiques

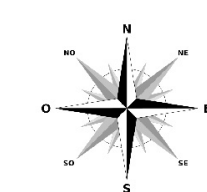
Zonage PLU - Bourg



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

Révision n°1	Préparation	Adopté	Approbation
Modification n°1	28/04/2011	16/07/2013	15/02/2014

Echelle 1/5000 ème



- Zonage PLU
- Patrimoine bâti
- Elément de paysage à protéger (arbre) au titre de l'article L123-2-5-7 du Code de l'Urbanisme
- Elément de paysage à protéger (haies) au titre de l'article L123-2-5-7 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Elément de paysage à protéger (surface) au titre de l'article L123-2-5-7 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Zone non edificandi
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de mixité sociale au titre du L.123-1-5-16° du C.U.
- Périmètre de protection sanitaire, autour des stations d'épuration, de 100 m (à titre informatif)
- Zones humides soumises à l'article 5
- Zones humides non soumises à l'article 5

Liste des emplacements réservés		
N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Création parc de stationnement autour de la future mairie	Commune
2	Préservation d'un accès	Commune
3	Création parc de stationnement autour de la future mairie	Commune
4	Création station d'épuration	Commune
5	Amenagement accès zone IAUh	Commune
6	Elargissement de voirie	Commune
7	Elargissement de chemin	Commune
8	Amenagement de chemin piétonnier	Commune
9	Elargissement de voirie	Commune

Liste des OAP	
N°	Désignation
A	Ouest Bourg
B	Les Rochelles
C	Ileval Bourg
D	Rue des Fleurs
E	Rue des Jardins
F	La Prairie

